Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux
Mairie de TABANAC
33550 TABANAC

PV SÉANCE du 08 avril 2021

****

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2021
Date d'affichage de la convocation à la mairie : 02/04/2021
L'an deux mille vingt et un, le 08 avril, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Hélène GOGA pour le Maire empêché, M. Jean-François BROUSTAUT.
Nombre de conseillers en exercice : 15
12 Présents : Mme Hélène GOGA, M. Christian RAPIN, Mme Natalia JACQUES, M. Eric CARLSBERG, Mme Michelle JOANNES, Mme Florence JOUNY, M. Bruno CIOTTA, M. Benoit de GUIGNÉ, M. Cédric GIL, Mme Véronique JOUNEAU, M. Mathieu VERDIER, Mme Charlotte LHUISSET-ZORZI.
Absent excusé : M Jean-François BROUSTAUT,
Absents ayant donné procuration : Mme Valérie VIANA-YONNET à Mme Véronique JOUNEAU et M.André DELPONT à Mme Natalia JACQUES

Mme Natalia JACQUES a été désignée secrétaire de séance

****

1- Approbation de la séance du 11 février 2021 / délibération 2021/06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.
L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.
La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 11 février 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2- Approbation du compte de gestion 2020 / délibération 2021/07

Mme le Maire adjoint rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif de l'exercice.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateu n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Vote du Compte Administratif 2020 / délibération 2021/08

Après avoir répondu aux demandes des conseillers sur la nature de certaines dépenses ou recettes, Mme le Maire adjoint quitte la séance.
M.CARLSBERG désigné président, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les comptes de Mme le Maire adjoint.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 13 voix pour dont 2 procurations, le compte administratif 2020 qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT Opérations exercice	579 355.98€	725 343.64€	+ 145 987.66€
Résultats reportés 2019		507 019.03€	+507 019.03€
TOTAL	**579 355.98€**	**1 232 362.67€**	**+ 653 006.69€**
INVESTISSEMENT Opérations exercice	149 088.00€	132 766.19€	-16 321.81€
Résultats reportés 2019	-23 504.32€		-23 504.32€
TOTAL	**172 592.32€**	**132 766.19€**	**-39 826.13€**
Restes à réaliser Solde des restes à réaliser	**-47 710.76 €**	**+ 5138.14 €**	**-42 572.62 €**

- Résultat de clôture en fonctionnement à affecter **+ 653 006.69 €**
- Solde d'exécution en investissement **- 39 826.13 €**
- Solde des restes à réaliser : - 42 572.62€
- Résultat définitif de l'année 2020 **+ 570 607.94€.**

4-Affectation du résultat 2020 / délibération 2021/09

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

***Résultat de fonctionnement à affecter** :

- - résultat de l'exercice 2020 + 145 987.66€
- - résultat reporté exercice antérieur 2019 +507 019.03€
- - résultat de clôture à affecter **+653 006.69€**

***Besoin de financement de la section d'investissement :**

- - résultat de l'exercice 2020 - 16 321.81€
- - résultat reporté exercice antérieur 2019 - 23 504.32€
- **- résultat comptable cumulé** **-39 826.13 €**

- -dépenses engagées non mandatées -47 710.76 €
- - recettes investissement non réalisées + 5138.14 €
- - solde des restes à réaliser **-42 572.62 €**

***Besoin réel de financement** **- 82 398.75 €**

***Affectation du résultat de la section de fonctionnement R/1068**

- - en couverture du besoin réel de financement en *investissement* **- 82 398.75 €**
- - en excédent reporté à la *section de fonctionnement* **570 607.94€ R/002**

5-Approbation du compte de gestion Transport Scolaire 2020 / délibération 2021/10

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

6- Vote du Compte Administratif Transport Scolaire 2020 / délibération 2021/11

Madame le Maire adjoint présente l'état des dépenses et des recettes 2020.
Ensuite, elle quitte la séance.
M.CARLSBERG désigné Président demande aux conseillers de se prononcer sur ce résultat.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 13 voix dont 2 par procuration le compte administratif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
EXPLOITATION Opérations exercice	2495.84€	5746.17€	+3250.33€
Résultats reportés 2019		26 044.04€	+26 044.04€
TOTAL	**2495.84€**	**31 790.21€**	**+29 294.37€**
INVESTISSEMENT Opérations exercice	1 375.00€	1375.00€	0
TOTAL			**+0€**

- Résultat de clôture en fonctionnement à affecter + 29294.37€
- Solde d'exécution en investissement 0€
- Solde des restes à réaliser : 0€
- Résultat définitif de l'année 2020 + 29294.37€

7-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES DEUX TAXES COMMUNALES -ANNEE 2021 /délibération 2021/12

Vu l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition pour les deux taxes directes locales et des allocations compensatrices pour l'année 2020,
Vu les règles applicables au vote des taux des impôts locaux,
Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 06 avril 2021,
Mme le Maire adjoint propose à l'assemblée de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2021 qui restent fixés comme suit :

	Taux de référence 2020	Bases 2021 notifiées	Taux votés	Produit 2021
Taxe foncière Bâtie	**14.17%**	912 9000	**14.17%**	**288 750 €**
Taxe foncière non bâtie	**46.40%**	45 300	**46.40%**	**21 019 €**
Total				**309 769 €**
Autres taxes et allocations				**25 558 €**
TOTAL				**335 327 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, adopte les taux proposés.

8-Vote du BP 2021 / délibération 2021/13

Après avoir rappelé les reports prévus lors de l'affectation des résultats 2020, suite au vote du compte administratif 2020, le 08 avril 2021, Madame le Maire Adjoint présente les documents budgétaires 2021.
Elle précise et explique les dépense et recettes de fonctionnement et d'investissement envisagées lors de la commission des finances du 06 avril 2021.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2021.

FONTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	1 189 401. 00€	618 793.06 €
Résultat de Fonctionnement Reporté 2020/R002		570 607.94 €
TOTAL	**1 189 401.00€**	**1 189 401.00 €**
INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**

	945 990.77 €	1 028 389.52€
Solde d'exécution reporté 2020/D001	82 398.75€	
TOTAL	**1 028 389.52 €**	**1 028 389.52 €**
TOTAL DU BUDGET	**2 217 790.52 €**	**2 217 790.52€**

Sont inclus en dépenses et en recettes d'investissement les restes à réaliser.

9-Vote des subventions 2021/ délibération 2021/14

Vu le CGCT et notamment l'article L.2311-7 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération,
Sur proposition de Madame le Maire adjoint,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de voter les subventions aux associations suivantes :
Monsieur RAPIN, président de la société de chasse quittant la séance au moment du vote de la 3ème subvention.

AMICALE TOURNAISE ZIM BOUM LA NUIT DES BANDAS	1500
PEMDA	1400
SOCIETE DE CHASSE	1300
ENTRE DEUX RÊVES	500
VITABIB	300
COLLECTIF SOLITAIRE	300
CLOWS STETHOSCOPES	270
ANCIENS COMBATTANTS CATM	250
TERRE ET OCEAN	200
SECOURS CATHOLIQUE	150
SECOURS POPULAIRE	150
COMITE LUTTE CONTRE CANCER	100
ANCIENS COMBATTANTS FNACA	80
PREVENTION ROUTIERE	70
AFSEP" (Association Sclérose en Plaque)	50
AFM TELETHON	50
SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE HIST.CREON	50

Le montant total des subventions inscrit au budget s'élève 7500€ dont **780 €** en aides diverses qui seront à définir.

10-Vote du Budget Annexe du Transport Scolaire 2021 / délibération 2021/15

Après avoir rappelé les reports prévus lors de l'affectation des résultats 2020, suite au vote du compte administratif le 08 avril 2021, Madame le Maire adjoint présente les documents budgétaires 2021.
Elle donne quelques précisions sur certains postes.
Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 06 avril 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget annexe du transport scolaire 2021 comme suit :

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
	37 669.37€	8 375€
Résultat d'exploitation reporté 2020		29 294.37€
TOTAL	**37 669.37€**	**37 669.37€**
INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**
	1 375€	1 375€
Solde d'exécution reporté 2020		
TOTAL	**1 375€**	**1 375€**
TOTAL DU BUDGET	**39 044.37 €**	**39 044.37 €**

Sont inclus en dépenses et en recettes d'investissement les restes à réaliser.

11-Désignation des délégués au SIVOM LE TOURNE-TABANAC / délibération 2021 /16

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en date du 23 mars 2020,
Vu la délibération n°12 en date du 23 décembre 2020 du conseil du SIVOM LE TOURNE-TABANAC modifiant ses statuts portant à 2 délégués titulaires et 2 suppléants par commune le nombre de conseillers,
Vu l'arrêté de la préfecture en date du 17 mars 2021 autorisant cette modification,
Sur proposition de Madame le Maire adjoint, sont retenus par le conseil municipal pour représenter la commune au conseil syndical du SIVOM:
*Jean-François BROUSTAUT (titulaire)
*Christian RAPIN (titulaire)
*Hélène GOGA (suppléante)
*Eric Carlsberg (suppléant)

12-Retrait de la délibération n° 2021/05 (dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021) / délibération 2021/17

Par délibération du 11 février 2021, le conseil municipal approuvait la demande de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021.
Or, conformément à la demande des services préfectoraux du contrôle de légalité, il convient de procéder au retrait de la délibération n°2021/05 qui contrevient à l'article L.1612-1 du C.G.C.T qui exige d'indiquer précisément l'affectation des sommes demandées.
Considérant cette demande, le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n°2021/05 du 11 février 2021.

13-Suppression et Création de poste- Tableau des effectifs de la commune / délibération 2021/18

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 86-41 du 09 janvier 1986 relatif à la titularisation des agents des catégories C et D,
Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C et D,
Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C et D des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'article 3 modifié du décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Sur rapport de Madame le Maire Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er octobre 2021
- La création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1er octobre 2021 rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.

et

- La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er mai 2021 rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés dans la délibération

Les présentes modifications du tableau des effectifs prendront effet à compter du 1er mai 2021 et du 1er octobre 2021 et justifieront l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune et la collectivité procèdera obligatoirement à la déclaration de vacance aux CDG et CNFPT pour pourvoir le poste.

14- PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES / délibération 2021/19

Madame le Maire adjoint expose que les titres émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement.
Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de "créances douteuses" et dans ce cas il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur.
Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour "créances douteuses" (articles L2321-29°; R.2321-2 et R2321-3 du CGCT) .
Madame le Maire adjoint indique que Madame la Trésorière a proposé de retenir une méthode progressive de provisionnement, c'est à dire provisionner un pourcentage croissant en fonction de l'année d'émission, comme indiqué ci-dessous :

Ancienneté de la créance	**Part de provisionnement**
Créances année courante	0%
Créances émises en (n-1)	10%
Créances émises en (n-2)	20%
Créances émises en (n-3)	40%
Créances antérieures	70%

Cette méthode serait appliquée sauf pour les créances qualifiée de particulières en raison de leur montant, de leur situation de litige ou en procédure collective.
Les états des restes seront arrêtés au 31/08 de chaque année afin déterminer le volume de créances douteuses à provisionner.
La constitution des provisions, ou leur ajustement par une reprise au regard de celles constituées en (n-1), seront à comptabiliser courant décembre.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ces propositions.

5-Questions diverses

*Mme GOGA lit le courrier reçu du Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant un commissaire enquêteur en vue de procéder à l'Enquête Publique ayant pour objet la :
Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TABANAC.
Il s'agit de Mme Hélène DURAND-LAVILLE, ingénieur urbaniste qui conduira l'enquête et recevra à la mairie le mercredi 05 mai de 9h à 12h et le vendredi 04 juin de 14h à 18h.
Elle fait ensuite un point sur la journée internationale de l'arbre du dimanche 21 mars qui connut un franc succès.

*Mme JACQUES informe le conseil de l'ouverture d'un centre de vaccination à Sadirac le 16 avril 2021 qui fait appel à bénévoles. Par le biais du CCAS et du CIAS, les personnes du territoire des Portes de l'Entre-Deux Mers étant prioritaires à la vaccination, d'où l'idée de la CDC d'établir des listes de résidents éligibles par commune.
Mme Jouneau rajoute qu'il y en a un également qui vient d'ouvrir à Rions.

*Mme LHUISSET-ZORZI, chargée avec monsieur VERDIER d'organiser l'opération « Nettoie ta commune » demande au conseil ce qu'il en est du maintien de cette journée du dimanche 25 avril 2021. Il est décidé, qu'au vu des dernières mesures gouvernementales, l'opération est reportée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46.